

AVIS DE LA STICODEVAM

Paiement d'annuités

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Tunisie Leasing 2002/2 »

La STICODEVAM informe ses adhérents que la mise en paiement de la quatrième échéance de l'emprunt obligataire « Tunisie leasing 2002/2 » aura lieu à la date comptable du **lundi 30 avril 2007** comme suit :

- Tunisie Leasing 2002/2, code ISIN : **TN0002101020**, annuité unitaire nette: **22,368 DT**.

Le règlement sera effectué par la STICODEVAM via la compensation interbancaire à la Banque Centrale de Tunisie. L'état de dénouement espèces, disponible sur l'Espace Adhérents la veille du règlement à partir de 18h indiquera, à chaque teneur de comptes, le montant du remboursement lui revenant conformément à ses avoirs en STICODEVAM.